

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 70 (1982)

**Heft:** [2]

**Artikel:** Le carnet de FS

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-276358>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# femmes

suisses et le mouvement féministe

Soutenu par l'Alliance de sociétés féminines suisses et l'Association suisse pour les Droits de la Femme

**Adresse du journal :**  
Case postale 194,  
1227 Carouge/GE

**Présidente du Comité du journal :**  
Simone Chapuis

**Rédactrice responsable :**  
Corinne Chaponnière

**Equipe de rédaction :**  
Jacqueline Berenstein-Wavre  
Perle Bugnion-Secretan  
Simone Chapuis  
Martine Grandjean  
Bernadette von der Weid

**Rédaction, services de presse :**  
Corinne Chaponnière,  
(022) 20 86 45

**Administration et abonnements :**  
Edwige Tendon, (022) 42 03 15

CCP : 12-11 791

**Publicité :**  
Publi-Annonces SA,  
rue du Mail 22,  
1205 Genève, (022) 28 05 77/78

**Impression :**  
Etablissements  
Ed. Cherix et Filanosa SA, Nyon

**Editeur :**  
Association «Femmes suisses et le mouvement féministe» fondée en 1912, Genève

**Abonnements :**  
1 an : Suisse Fr. 30.—  
Etranger : Fr. 35.—  
renouvelés d'office, sauf dénonciations préalables

**Prix du numéro :** Fr. 3.—

**Copyright :**  
Femmes suisses ©, 1982

En cette période de l'année, l'administratrice n'est pas au vert, même si elle ne pense qu'à ça...

**VERT**, comme les feuilles qui n'attendent pas le rappel de dame Nature pour se déployer

**VERT**, comme un bulletin de versement, comme un

**Renouvellement d'abonnement**

Au fait, avez-vous déjà renouvelé le vôtre ?

**FEMMES SUISSES**  
CCP 12-11791 Carouge/GE

## Le carnet de FS

☺ **Notre concours de contes** féministes a remporté un vif succès puisque plus de 70 contes et histoires nous sont parvenus. Le jury délibère actuellement. Il est composé de Mousse Boulanger (présidente de l'Association suisse des écrivains), Mireille Küttel (écrivain), Ghislaine Vautier (spécialiste de littérature enfantine : « Mon ami Pierrot »), Christiane Mathys-Reymond (notre chroniqueuse littéraire) et Corinne Chaponnière (notre rédactrice en chef). C'est dans le prochain numéro que paraîtra le conte gagnant !

☺ **En France**, une jeune femme de 24 ans, Monique Cavalier-Delgado, a été nommée « patron des douaniers » de l'aéroport Charles de Gaulle. « L'aéroport de Roissy est un bien gros morceau », reconnaît-elle, mais ajoute aussitôt « rien ne sert de s'effrayer à l'avance. Nous verrons bien... »

☺ **Une Anglaise**, Ruth Lawrence, est encore autrement plus « précoce » : âgée de 10 ans, elle est arrivée première au concours d'entrée, section mathématiques, de l'Université d'Oxford, devant 533 candidats de huit ans de plus qu'elle au minimum. Surdouée ? Non : « paternelle » ! Son père, ingénieur, a cessé de travailler quand elle avait quatre ans pour prendre en charge son éducation, avec force géométrie et algèbre au programme. Avis aux amateurs...

☺ **Espérons que ça porte chance.** Il est prévu de créer un comité de *treize* membres pour contrôler l'application de la *convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Cette Convention internationale est entrée en vigueur en septembre dernier, après la ratification d'un vingtième pays. Pour la formation de ce comité de contrôle, il est dit qu'il devra tenir compte dans sa composition de la répartition géographique « et comporter un certain nombre de femmes ». C'est gentil d'y avoir pensé !

☹ **Le Nouveau « F Magazine »** fait du genou à « Cosmo » et de l'œil à « Marie-Claire », comme s'il n'y avait décidément plus rien à tirer du vieux citron féministe... Ça *eut* payé — mais ça paye plus, alors on passe à autre chose. (voir *Une opinion*).

☹ **C'était pourtant simple** mais il fallait y penser : comment se débarrasser de la question de l'avortement le plus proprement du monde ? En décidant, comme l'a fait la commission du Conseil national, d'attendre de voir de quoi il en retournerait avec l'initiative « Pour le droit à la vie ». Et le droit de choisir, lui, il peut attendre longtemps.

☺ **Bon anniversaire** à *Terre des Femmes*, qui a fêté en janvier sa cinquième année d'existence. Fidèle aux buts qu'elle s'est donnés, Terre des Femmes n'a pas cessé d'encourager la solidarité entre femmes d'horizons et d'expériences différents, et d'être toujours disponible pour tendre la main à toute forme de détresse. Terre des Femmes, c'est de la solidarité « appliquée » : les actions qu'elle a mené pendant ces cinq dernières années est la preuve de sa nécessité.

☹ **Une tragique affaire** d'erreur médicale est sortie récemment dans les journaux : une femme a subi *sans son consentement* l'ablation totale des seins, à la place de l'opération prévue qui consistait en l'ablation des glandes mammaires seulement. Les journaux qui relatent l'affaire concluent leur article en citant la jurisprudence du TF : « Vu la mutilation subie et l'âge de la demanderesse, il s'agit là d'une somme très importante » : la somme pour réparation de tort moral est de 25 000 francs, et l'âge de la femme est de 54 ans. Que faut-il comprendre ? Que la somme est importante au vue de l'âge « déjà avancé », ou « encore jeune » de la demanderesse ? « Vu » signifie-t-il ici « parce que » ou « bien que » ?

**POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS  
ABONNEZ-VOUS !**

1 année

**Fr. 30.—**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° postal et lieu : \_\_\_\_\_

J'ai eu ce journal : par une connaissance  Au kiosque   
A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 194, 1227 Carouge